

VILLE DE MAROMME

Extrait des Registres des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2

Séance du 23 juin 2026

Date de convocation : 16/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de Mme Marie-Claude Masurier, Maire-adjointe,

Sont présents : Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, M. AÑO Marc, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, M. PATIN Cédric, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SART'A Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. LARDANS Thierry, M. SIMONIN Didier, Mme DUPUIS Karine, Mme ADAM Stéphanie, M. BOUHMAR Toufir, Mme PION Estelle, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, M. D'ALMEIDA Horacio, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. Benjamin CLAPLET à Mme Fanny ANDRE.

Ne prend pas part au débat et au vote : M. LAMIRAY David, Maire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. HARDY Didier, maire-adjoint, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télerecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

**Objet : Approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe
« Locaux Industriels »**

PJ : 2

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

- **Considérant** le rapport de présentation et la présentation synthétique joints à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe « locaux industriels » ci-joint selon les termes ci-après :

Budget annexe Locaux Industriels

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de l'exercice 2025	217 983,47 €	422 173,13 €	Recettes de l'exercice 2024
		14 829,94 €	Excédent reporté de fonctionnement
TOTAL (B)	217 983,47 €	437 003,07 €	TOTAL (A)

Résultat de fonctionnement (A)-(B) 219 019,60 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de l'exercice 2025	143 298,81 €	193 891,17 €	Recettes de l'exercice 2025
Déficit reporté d'investissement	178 481,23 €		Excédent reporté d'investissement
Restes à réaliser	- €	- €	Restes à réaliser
TOTAL (D)	321 780,04 €	193 891,17 €	TOTAL (C)

**Résultat d'investissement C - D
compte 1068 - 127 888,87 €**

RESULTAT CUMULE (Fonc + Inv) 91 130,73 €

Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 23 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par
Didier HARDY

Le 26 juin 2026

Le Maire



David Lamiray